Image not found or type unknown

Demande de prélèvement ADN suite

Par **nico57**, le **29/12/2013** à **20:13**

Bonjour,
Merci pour votre réponse.
Mais si je consens à me faire prélever mon ADN et qu'il n'y ai aucune suite vu que je n'ai rien à me reprocher,
est-ce-que je figurerais au FNAEG et si oui combien de temps?

Merci.

Par **maitreantoineregley**, le **03/01/2014** à **12:27**

Cher Nico,

L'effacement du FNAEG est automatique 40 ans après son inscription ou la fin de la condamnation s'il y a condamnation ou 25 ans si aucune poursuite n'a été faite après le prélèvement.

Toutefois, vous avez la possibilité de demander au Procureur de la République l'effacement de ces données en motivant votre requête par le fait que ces traces n'ont plus aucune utilité pour l'enquête pour laquelle les prélèvements ont été faits. Je vous conseille le site de la CNIL.

Par **nico57**, le **04/01/2014** à **13:40**

Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés